

FICHE DE POSTE CONSEILLER/ERE PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL-E FORMATION

Contexte d'exercice

Le/la CPD formation exerce sous l'autorité hiérarchique de l'adjoint au directeur académique chargé du premier degré, et sous l'autorité fonctionnelle de l'inspectrice chargée de mission pour la formation.

Il/elle dispose d'un bureau partagé dans les locaux de la direction académique du Rhône.

Son action s'inscrit dans un travail partenarial avec les services de la DSDEN (plus particulièrement la Division des Personnels Enseignants), les conseillers pédagogiques départementaux (CPD) ou de circonscription (CPC), les pôles de formation, l'INSPE, la DFIE et CANOPE.

Missions

1 - Au sein de la direction académique du Rhône

- actions au service de la formation initiale :
 - ✚ coordination de l'action des pôles de formation dans la mise en place des dispositifs d'accompagnement des PES,
 - ✚ accompagnement de l'action des Professeurs des Ecoles Maitres Formateurs (PEMF),
 - ✚ accompagnement de l'action des tuteurs des PES,
 - ✚ organisation de l'accueil en stage des étudiants de l'INSPE.
 - ✚ coordination de la mise en œuvre des équipes plurielles dans le cadre de la réforme de la formation initiale.

- actions au service de la formation continue :
 - ✚ construction et suivi du plan départemental de formation en déclinaison du plan académique de formation, et en lien avec les pôles de formation pour la définition de réponses formatives au plus près des besoins des équipes d'école.
 - ✚ organisation et mise en œuvre des formations des directeurs et directrices d'école.

- actions au service de la formation de formateurs :
 - ✚ participation à la formation académique de préparation au Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maitre Formateur (CAFIPMF),
 - ✚ conception et réalisation d'actions de formation de formateurs.

2 - Au sein du pôle de professionnalisation de l'INSPE

En lien avec les autres acteurs du pôle représentant des trois départements de l'académie pour le 1^{er} degré et du second degré :

- amélioration de la connaissance du pôle de professionnalisation pour favoriser une culture partagée INSPE/DSDEN,
- organisation et coordination des échanges de formateurs entre les formations de l'INSPE et celles de la DSDEN,
- coordination de la mise en œuvre des équipes plurielles dans le cadre de la réforme de la formation initiale.
- aide aux échanges entre les deux types de formateurs,
- suivi des interventions.

Compétences et capacités attendues

- expérience renforcée de formateur-trice et de formateur-trice de formateurs
- connaissance des évolutions institutionnelles de la formation et des enjeux sous-jacents
- capacité à travailler en équipe
- capacité à travailler en partenariat
- Etre détenteur du CAFIPEMF
- MASTER 2 « formation de formateurs » souhaité
- Maitrise des outils numériques